

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mai 2020**

Date de convocation : 19 Mai 2020

Lieu et heure de la réunion : la réunion s'est tenue à la SDF de MARSON à 19H00

Présents : VOISIN DIT LACROIX Noël, BOITEUX Frédéric, Danièle MICHEL, Annie WILK, Reine LE LUEL, DAUTELLE Katia, Anne Françoise VALLERY, Jérôme MALLET, Gérard HERMANT, MUSART Karine , Jean Philippe LEVEQUE

Absents excusés : néant

Désignation du secrétaire de séance : BOITEUX Frédéric

La séance a été ouverte par Monsieur VOISIN DIT LACROIX, Maire sortant, qui souhaite dire quelques mots avant de procéder à l'installation du nouveau Conseil Municipal.

Personne n'avait pensé il y a quelques mois effectuer l'élection du maire et des adjoints dans la salle des fêtes, mais que l'on ne se trompe pas c'est un moment tout aussi solennel que s'il se déroulait dans la salle habituelle du conseil.

Avant de laisser le soin à Madame Reine LE LUEL, doyenne d'âge, de présider la séance, je voudrais remercier les membres du précédent conseil avec qui, je pense, nous avons bien travaillé. Peut être aurions-nous pu faire plus, mais nous avons fait avec les moyens actuels tout en essayant de ne pas obérer les actions à venir.

Il est de tradition de prendre le verre de l'amitié à l'issue d'un mandat et au début d'un autre. Ce ne sera pas le cas, à cause du COVID 19. Je le regrette car la mandature s'est terminée un peu bizarrement et celle-ci débute tout aussi particulièrement. Donc je profite de cette tribune pour saluer les 3 conseillers qui ne font pas partie de ce nouveau conseil et qui ont également participé au développement de notre Commune (France GENOT, Philippe DESTREM, Jacques GERARD).

La pandémie nous perturbe tous, voire nous atteint. Les 3 derniers mois ont été surréalistes. Je profite de ce moment pour remercier tous les acteurs locaux qui ont permis d'assurer notre quotidien dans cette période difficile, nos commerçants ambulants, les personnels de service, enseignants, élus, secrétaires de mairie et plus particulièrement le personnel soignant.

Plusieurs habitants de notre communauté ont été touchés. J'espère qu'ils ont retrouvé une bonne santé et qu'ils ne seront pas rejoints par d'autres malades.

La commune, avec retard par rapport à la date annoncée, a distribué un masque lavable à chacun de ses habitants. Cela risque de ne pas être suffisant. Sachez que 2 habitantes se sont proposées pour fabriquer des masques mais, à ce jour, je n'ai pas eu de demandes.

La pandémie n'est pas terminée nous devons encore être très vigilants et respectueux des gestes barrières ainsi que des recommandations en vigueur. Même si cela nous pèse, nous ne devons pas baisser notre garde. Prenez soin de vous et des autres.

Ce n'est pas pour autant que nous ne poursuivrons pas la mission que nos concitoyens nous ont confié.

Monsieur VOISIN DIT LACROIX donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections Municipales 2020, à savoir :

Date d'élection	CIVILITE	NOM	PRENOM	NOMBRE DE VOIX
15/03/2020	Mr	BOITEUX	Frédéric	99
	Mme	DAUTELLE	Katia	91
	Mr	HERMANT	Gérard	95
	Mme	LEMONT	Reine	95
	Mr	LÉVÊQUE	Jean-Philippe	88
	Mr	MALLET	Jérôme	87
	Mme	MICHEL	Danièle	096
	Mme	MUSART	Karine	100
	Mme	VALLERY	Anne Françoise	102
	Mr	VOISIN DIT LACROIX	Noël	96
15/03/2020	Mme	WILK-CLAUDE	Annie	96

Et déclare ces conseillers municipaux installés dans leurs fonctions. Ensuite Monsieur VOISIN DIT LACROIX cède la présidence au doyen d'âge du nouveau Conseil Municipal, à savoir Madame Reine LE LUEL.

Madame LELUEL, après s'être assurée que les onze conseillers municipaux nouvellement élus étaient présents et que le quorum était atteint, procède à l'élection du maire

A la demande de Madame LE LUEL, l'assemblée procède à la désignation du secrétaire de séance, à savoir Monsieur Frédéric BOITEUX

ELECTION DU MAIRE

Après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 à L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Reine LE LUEL invite l'assemblée à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et demande s'il y a des candidats au poste de Maire.

Monsieur Noël VOISIN DIT LACROIX déclare être candidat.

Ensuite chaque membre a remis son bulletin de vote fermé, écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	11
Bulletins litigieux à déduire	0
Suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Noël VOISIN DIT LACROIX

11 voix

Monsieur Noël VOISIN DIT LACROIX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Noël VOISIN DIT LACROIX assure ensuite la présidence de la séance et s'adresse au conseil :

Merci de m'avoir renouvelé votre confiance pour cette nouvelle mandature qui, je l'espère, sera aussi positive et aussi conviviale que la précédente.

Sachez que j'ai beaucoup appris durant ces 6 années. La mission de maire est quelques fois ingrate mais est aussi le plus souvent pleine de satisfactions.

La satisfaction de voir des projets avancer, se réaliser et devenir des biens ou services utilisés par les habitants de notre commune.

Même si les relations humaines peuvent être à certains moments rugueuses, elles restent le sel de la mission d'un maire.

A l'issue de ce conseil nous établirons un planning des conseils. L'ambition n'est pas de rattraper ce qui n'a pas été fait mais de limiter les dégâts et, surtout, de lancer les projets ébauchés fin 2019 afin de participer humblement, selon nos moyens, à la relance économique de notre pays.

Nous poursuivrons donc notre mission avec une gestion de nos ressources la plus rigoureuse possible et, tant que faire se peut, sans accentuer la pression fiscale.

Quelques gros dossiers seront à traiter durant cette mandature :

- Entretien des voiries et l'amélioration de la circulation
- Relance de l'enfouissement des réseaux
- Décider du devenir de la maison « Husson » et de sa réhabilitation
- Aménagement de l'espace rue du Montier

C'est ambitieux, mais ces points, pour moi, sont essentiels et doivent faire l'objet d'une continuité au fil des mandats

Ces travaux seront conduits avec pragmatisme

Maintenant nous allons procéder à la détermination du nombre d'adjoints et ensuite à leur élection.

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaiterait disposer de deux adjoints voire trois adjoints au Maire et demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire

Après un vote à bulletins secrets, le Conseil Municipal, par
9 voix pour 2 adjoints

2 voix pour 3 adjoints,

En application de l'article 1 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à élire à deux.

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire, à l'élection du premier Adjoint au Maire.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Madame Danièle MICHEL se porte candidate.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	11
Bulletins litigieux à déduire	0
Suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

A obtenu :

Danièle MICHEL

11 voix

Madame Danièle MICHEL ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée premier Adjoint au Maire et est immédiatement installée.

ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT AU MAIRE

Monsieur HERMANT Gérard se porte candidat.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	11
Bulletins litigieux à déduire	0
Suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

A obtenu :

Gérard HERMANT

7 voix

Monsieur Gérard HERMANT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième Adjoint au Maire et est immédiatement installé.

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MOIVRE A LA COOLE

Monsieur le Maire expose que la Commune sera représentée au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole par un délégué titulaire et un délégué suppléant, ces délégués étant d'office les Conseillers Municipaux pris dans l'ordre du tableau. Ainsi pour Marson, on obtient :

Délégué titulaire : le Maire : Monsieur VOISIN DIT LACROIX Noël

Délégué suppléant : le 1^{er} Adjoint au Maire : Madame MICHEL Danièle

Avant de lever la séance Monsieur le Maire :

- Donne lecture de la charte de l'élu local
- Remercie les conseillers municipaux pour la confiance qu'ils lui ont témoignée et les informe qu'il souhaite organiser un conseil le 2 juin pour finaliser l'installation de cette nouvelle mandature et voter le budget.

Prochain conseil le mardi 2 juin 2020 à 20h00